

COMMUNE DE HAUTERIVES

Délibérations du Conseil municipal Séance du 11 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 octobre, à 20 h 00, le Conseil municipal de HAUTERIVES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent BRUNET, Maire.

Date de la convocation : 6 octobre 2017.

Présents : Mmes Geneviève REVOL, Marinette NOIR, Eliane BIANCHERI, Odile LAFITTE, Delphine LALLIER, Myriam ESTRADE, Véronique BOURGEON, Estelle MATHON, MM. André BACHELIN, Régis CHANCRIN, François CHARRIN, Bertrand FROGET, Serge BONGARD, Yann FELIX, Patrice PEY.

Absent : MM. Jordan LEGER et Serge VOLLE

Pouvoir : M. Jordan LEGER a donné pouvoir à M. Florent BRUNET pour voter en ses lieu et place.

Secrétaire de séance : M. Yann FELIX.

Délibération n°1: Prêt relais avec la Caisse d'épargne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 570 000 euros sur 24 mois, dans l'attente du FCTVA et des subventions.

Ce prêt portera intérêt au taux de 0,89 %.

La commission d'engagement est de 570 euros soit 0,10% du montant du prêt.

Base de calcul : Exact/360.

Paiement des échéances d'intérêts : Trimestrielle.

Remboursement du capital in fine.

L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération n° 2 : Avenant N°1 – Lot N°6 Cloisons – Doublages – Faux plafonds – Peinture – Rénovation de l'école primaire

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les conclusions des commissions d'appel d'offres des 2 et 23 mai 2017,

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2017 relative à l'attribution des marchés de travaux du programme de rénovation de l'Ecole Primaire,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la Commune,

Après en avoir délibéré, décide :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée Rénovation de l'école primaire :

Lot n° 6 – Cloisons – Doublage – Faux Plafond - Peinture :

Attributaire : Entreprise VALLOIRE DECO de Beaurepaire

Montant du marché initial : 36 262,23 € HT

Montant Avenant N°1 : 3 415,86 € HT

Nouveau montant du marché : 39 678,09 € HT

Détail des prestations supplémentaires dans l'avenant joint à la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Demande de fonds de concours à la Communauté de communes Porte de DROMARDECHE pour le projet de rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de la salle des fêtes à l'assemblée établi par le Cabinet EAD de Salaise sur Sanne.

Celui-ci comprend les reprises des accès, des murs de soutènement, des toitures, de l'étanchéité, le remplacement des menuiseries extérieures, la reprise des façades, la création de sanitaires, la réfection de la peinture intérieure et des travaux divers.

Le montant total de la dépense, honoraires et contrôles compris est estimé à 280 900€ ht.

Ce projet est déjà financé par le Département à hauteur de 21 378 € et par la Région au titre des fonds ruralité à hauteur de 34 203 €

Monsieur le Maire propose au conseil de une demande de fonds de concours à la Communauté de communes pour financer ce projet.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Décision modificative N° 3 - budget principal

Vu le vote du compte administratif le 3 avril 2017,
Vu le vote du budget primitif voté le 3 avril 2017,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante concernant les opérations comptables du prêt relais :

Section de fonctionnement

Dépenses - Chapitre 011 – Article 611 : - 1 500.

Dépenses - Chapitre 011 – Article 6611 : + 1 500.

Section d'investissement

Dépenses - Chapitre 16 – Article 1641 : 570 000.

Recettes – Chapitre 16 – Article 1641 : 570 000.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Décision modificative N° 4 - budget principal

Vu le vote du compte administratif le 3 avril 2017,
Vu le vote du budget primitif voté le 3 avril 2017,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

| | |
|---|----------|
| Dépenses - Chapitre 011 – Article 60612 : | + 30 000 |
| Dépenses - Chapitre 011 – Article 60633 : | + 10 000 |
| Dépenses – Chapitre 011- Article 6228 : | + 10 000 |
| Dépenses – Chapitre 012 – Article 6411 : | + 10 000 |
| Dépenses – Chapitre 012 – Article 6413 : | + 22 000 |
| Dépenses – Chapitre 023 : | - 78 366 |
| Recettes – Chapitre 77 – Article 777 : | + 3 634 |

Section d'investissement

| | |
|---|----------|
| Dépenses - Chapitre 16 – Article 1641 : | - 63 634 |
| Dépenses – Chapitre 2315 – Opération 193 : | + 60 000 |
| Dépenses – Chapitre 28 – Article 28041512 : | + 3 634 |

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

La séance est clôturée à 21 h 00.